



**MAIRIE
DE
CHESSENAZ**

Monsieur Le Président
CC Usse et Rhône
35 place de l'Eglise
74270 FRANGY

A Chessenaz
Le 20 février 2025

Objet : Procédure d'évolution du périmètre d'un mouvement historique : la tour de Mons

Monsieur le Président,

Nous avons bien pris connaissance de votre courrier en date du 5 février 2025, relatif au périmètre délimité des abords (PDA) du monument inscrit "La Tour de Mons". Celui-ci vise à protéger ce monument historique dans un rayon automatique de 500 mètres, un périmètre susceptible de modification.

Votre proposition de création d'un PDA, prenant en compte l'environnement patrimonial et naturel autour de la Tour de Mons, tout en excluant les zones sans enjeu patrimonial (notamment les constructions récentes du chemin du Moulin et en surplomb du hameau du Marteret, ainsi que certains bâtiments isolés et sans co-visibilité), et pour lesquelles l'avis de l'architecte des Bâtiments de France serait désormais qualifié de « simple » plutôt que « conforme » lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme, nous semble pertinente.

Nous exprimons un avis favorable à la fois pour le périmètre actuel de 500 mètres et pour la proposition de PDA s'étendant sur le territoire de Chessenaz.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Philippe JACQUESON



Commune de Chessenaz
21 route des Daines, 74 270 CHESSENAZ
04.50.32.22.31

contact@mairie-chessenaz.com